



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Note de présentation

Conseil municipal
Jeudi 14 avril 2022

Préambule

- **Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.**
- **Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.**
- **Cet arrêté intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.**
- **Le compte administratif est présenté par le maire, mais ce dernier ne prend pas part à son vote.**



SOMMAIRE

- I. Résultats de l'exercice 2021**
- II. Le fonctionnement**
- III. L'investissement**
- IV. L'autofinancement et l'endettement**

I. Résultats de l'exercice 2021



Résultat 2021 – Fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 495 k€.

Grace aux efforts de gestion, le résultat de fonctionnement, impacté par la réfaction importante des dotations de l'Etat, est maintenu à un niveau satisfaisant.

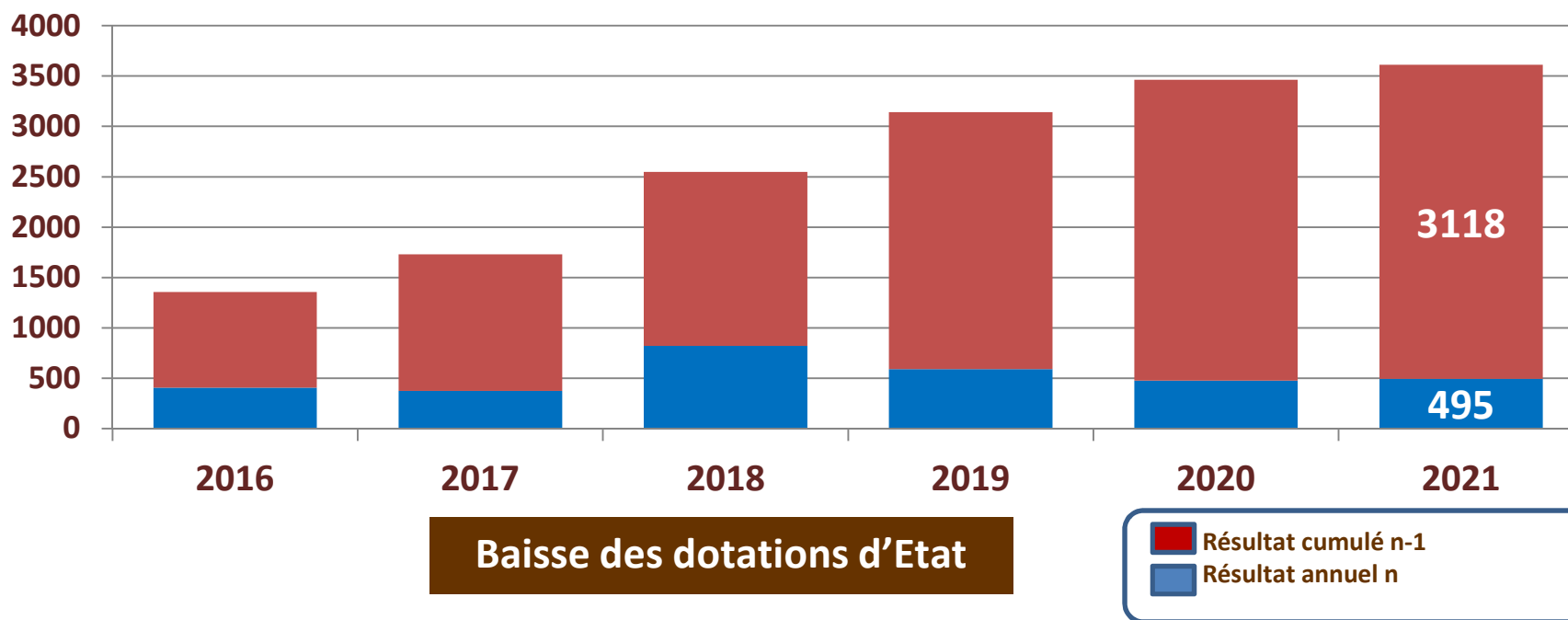
Le résultat cumulé de l'exercice 2021 s'élève à 3 613 k€. Il est en hausse constante depuis 2014.

Evolution du résultat de fonctionnement (de l'exercice et cumulé)



en k€

Résultats cumulés des exercices en
augmentation grâce notamment aux
économies de gestion réalisées



Résultat de l'exercice = recettes totales de fonctionnement – dépenses totales de fonctionnement
(y compris dotations aux amortissements)



Résultat 2021 – Investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice 2021 fait apparaître un déficit de 1 061 k€.

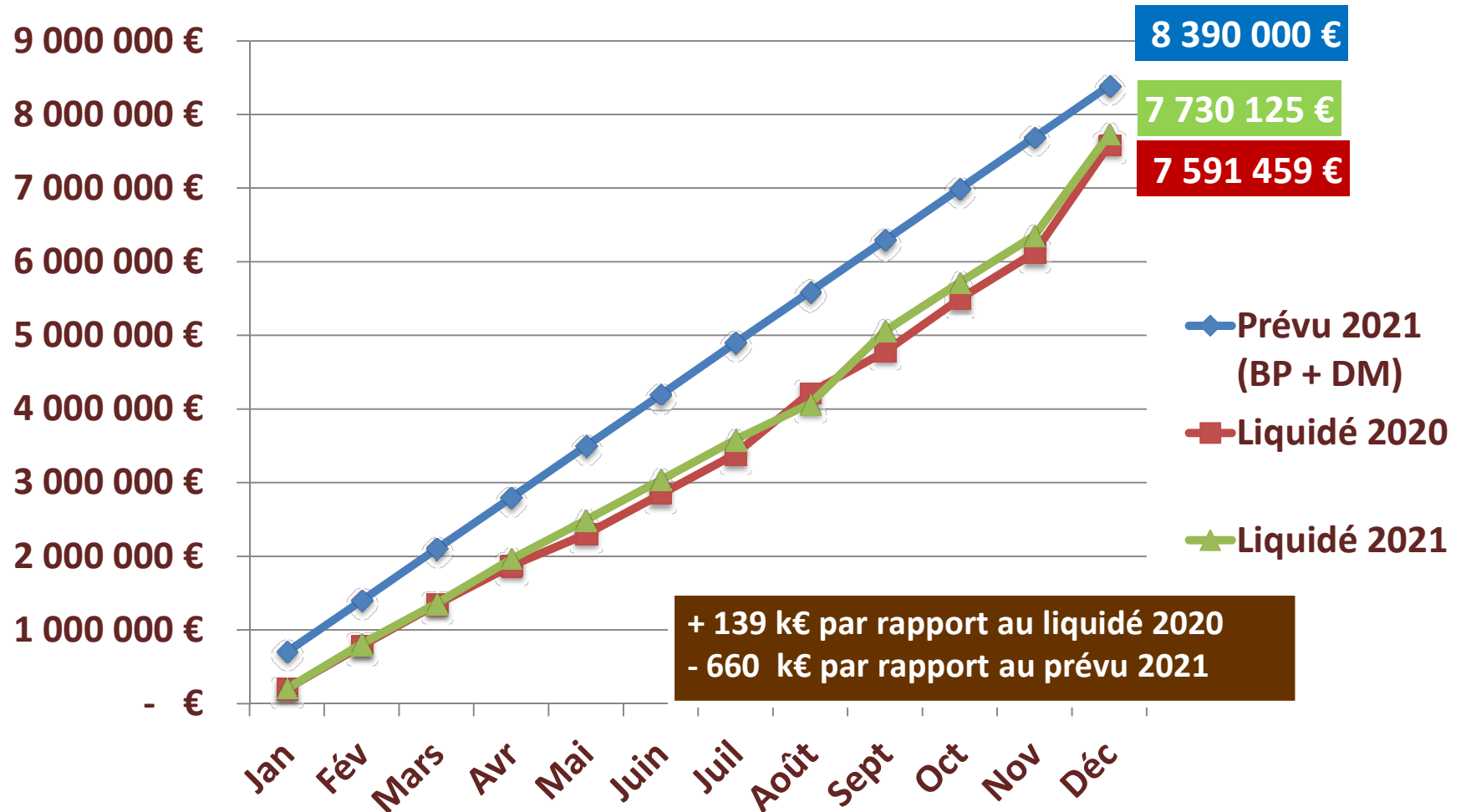
Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 (résultat cumulé) fait apparaître un déficit de 638 K€.

L'équilibre sera effectué par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement.

II. Le fonctionnement

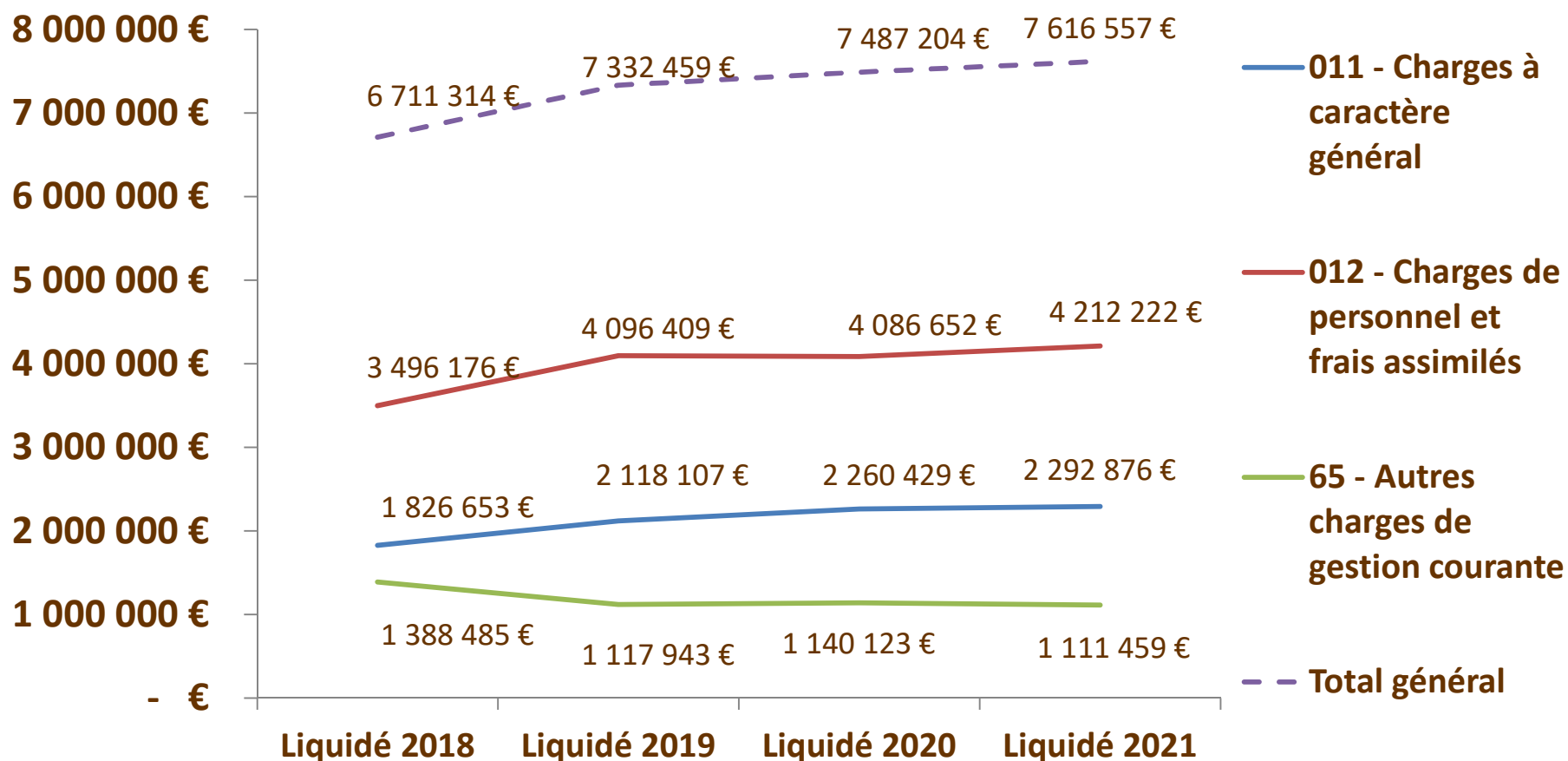
Les dépenses de fonctionnement

Des dépenses réelles de fonctionnement





Des efforts de gestion à tous les niveaux malgré l'impact de l'inflation





Charges générales

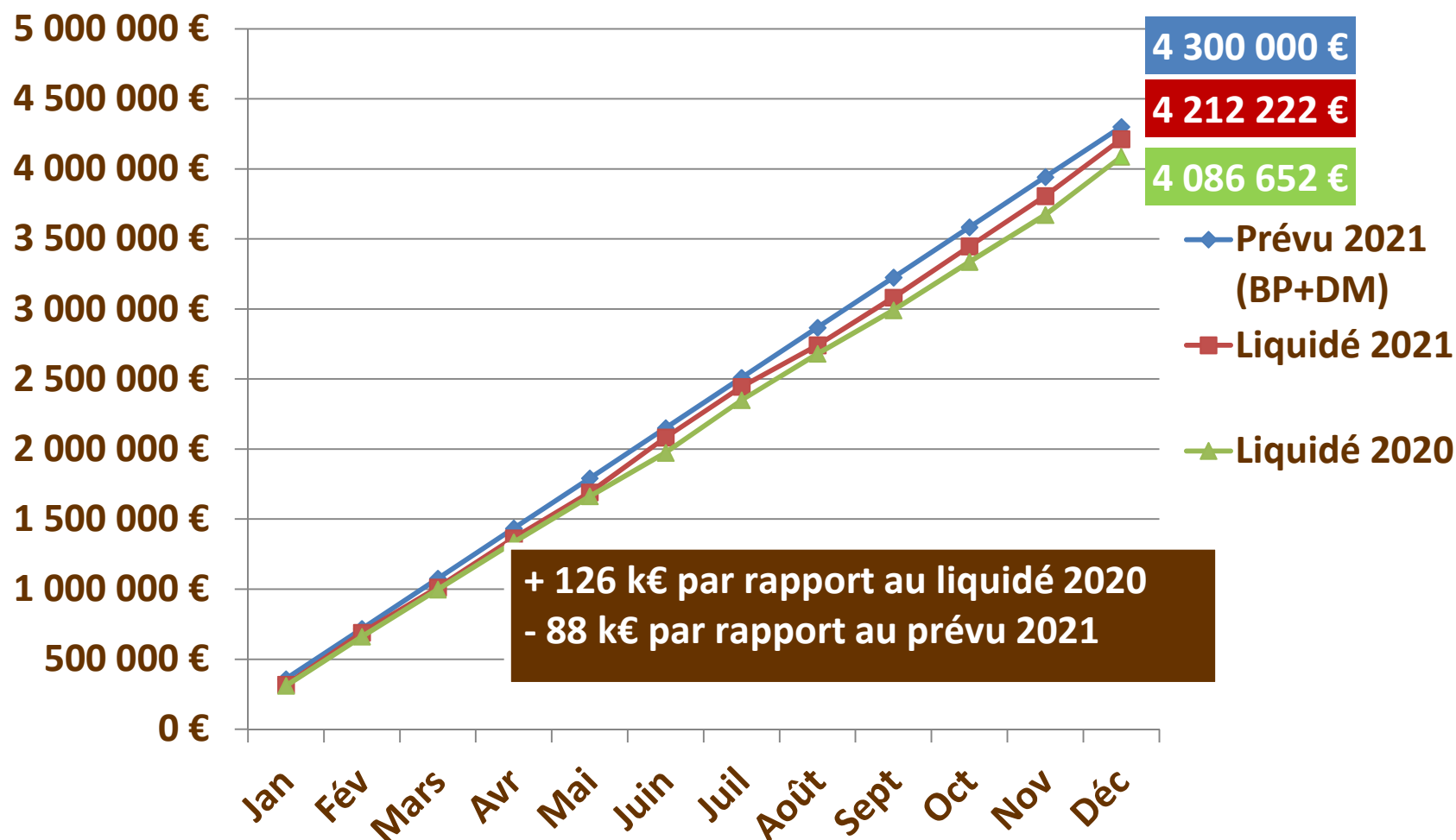
En hausse

- **Entretien des terrain extérieurs (+ 38 k€):** reprise des activités sportives.
- **Frais de télécommunication (+ 37 k€):** rattrapage de facturations non réalisées en 2020, augmentation du nombre de lignes.
- **Maintenance informatique (+ 30 k€):** entretien des serveurs, migration du logiciel de marchés publics, acquisitions amorties en 2020 dont les contrats sont à présent en section de fonctionnement.
- **Energie (+ 29 k€):** augmentation en lien avec les prix de l'énergie et des carburants malgré la baisse de consommation.
- **Honoraires (+ 28 k€):** consultations juridiques et médicales.
- **Alimentation (+27 k€ par rapport aux prévisions):** augmentation du prix des repas préparés par la SPL Vercors Restauration et des coûts d'achats alimentaires en globalité.
- **Frais de formation (+ 18k €):** réalisation de formations initialement programmées en 2020.
- **Vêtements de travail (+ 6 k€):** dotations initiales pour de nouveaux agents et renouvellement d'équipements.
- **Fourniture de petits équipements informatiques (+ 5 k€) :** petits matériels des agents pour le télétravail.

En baisse

- **Prestations de services (- 57 k€):** efforts de gestion et de négociation.
- **Entretien et réparation de voirie et d'éclairage public (- 139 k€):** nombreuses réalisations effectuées en 2020, baisse des besoins et renouvellement du contrat d'entretien des espaces extérieurs.
- **Eau et assainissement (-20 k€):** décalage de facturation.
- **Frais d'entretien des locaux (- 16 k€):** baisse des interventions exceptionnelles et cadrage du marché.
- **Fournitures administratives et scolaires (- 7 k€):** renouvellement du marché de fournitures administratives et baisse des consommations.

Maîtrise de la masse salariale





Principaux facteurs d'évolution des dépenses de personnel

Une évolution contenue en deçà des prévisions.

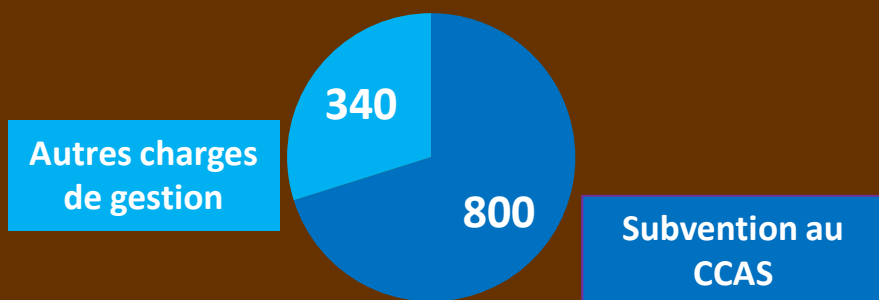
En 2021, les postes de direction du service technique, de responsable du service des espaces extérieurs, de coordinateur scolaire/périscolaire ont été en partie inoccupés.

En parallèle:

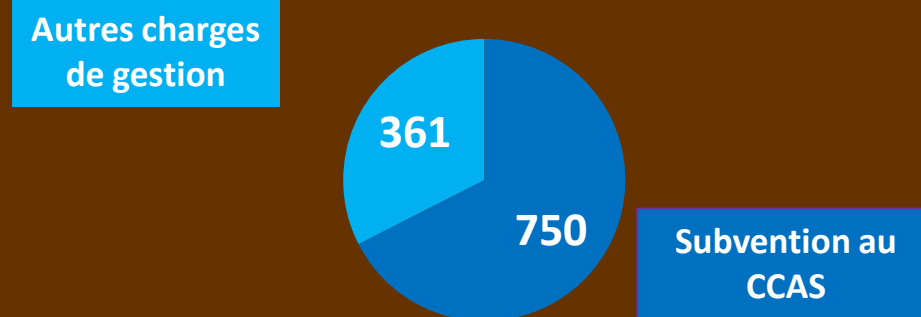
- mise en œuvre du service entretien et recrutement des agents et du responsable de service au cours du second trimestre,
- évolution de l'organisation du service des sports sur une partie de l'année,
- création d'un poste de chargé de mission de transition énergétique,
- création d'un poste d'ATSEM à temps non complet.

Des charges de gestion contenues

Dépenses 2020 = 1 140 k€



Dépenses 2021 = 1 111 k€



Ajustement de la subvention versée au CCAS après transfert du service périscolaire en année pleine (- 50 k€), augmentation des demandes de subvention (+ 14 k€). Les contributions obligatoires restent stables. Les redevances pour concessions augmentent malgré la renégociation de certains contrats, ceci en lien avec le passage de dépenses en section de fonctionnement, les dépenses d'investissement étant amorties.

Les recettes de fonctionnement



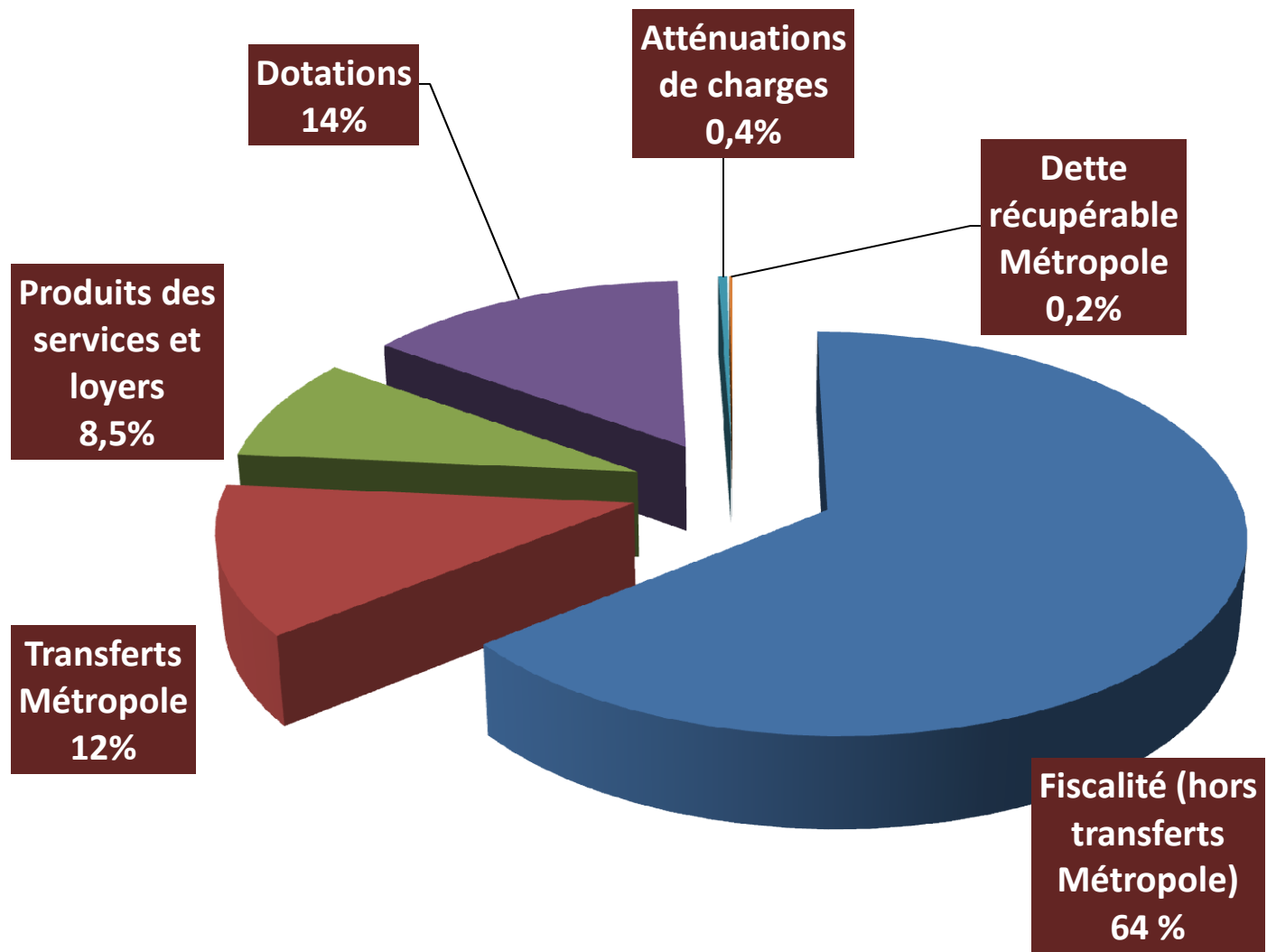
Principaux facteurs d'évolution des recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 5,4 % par rapport à 2020. La principale raison est une cession foncière au cours de l'année pour une recette de 376 k€ (pas de cession d'immobilisation en 2020).

L'évolution des recettes est également constatée sur:

- les produits des services et les loyers (+ 71 k€ par rapport au réalisé 2020, en lien avec l'allègement des mesures sanitaires et la reprise des services),
- les droits de mutation (+ 68 k€).

Recettes de fonctionnement



Evolution du produit fiscal

	2019	2020	2021
Produit hors variations de calcul	5 038 558 €	5 086 726 €	4 529 669 €
Effet base	152 086 €	165 486 €	111 860 €
Effet taux	0 €	0 €	0 €
Produit fiscal N	5 190 644 €	5 251 912 €	4 641 529 €
Compensations perçues*	11 358 €	12 700 €	771 712 €
Total	5 202 002 €	5 246 612 €	5 413 241 €

La loi de finances 2021 met en œuvre la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels.

Afin de neutraliser la perte de ressources pour les collectivités locales, l'Etat verse une compensation de perte de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties. Mais pour combien de temps?

En 2021 l'augmentation des bases fiscales non exonérées de 2,61 % se décompose comme suit :

- 0,2 % pour la revalorisation forfaitaire annuelle (déterminée par décret en fonction du niveau d'inflation)
- 2,41 % pour l'élargissement "physique" des bases
 - logements livrés en 2020 et imposables en 2021
 - révision des valeurs locatives opérées par les services de l'Etat

Les taux sont restés constants en 2021.

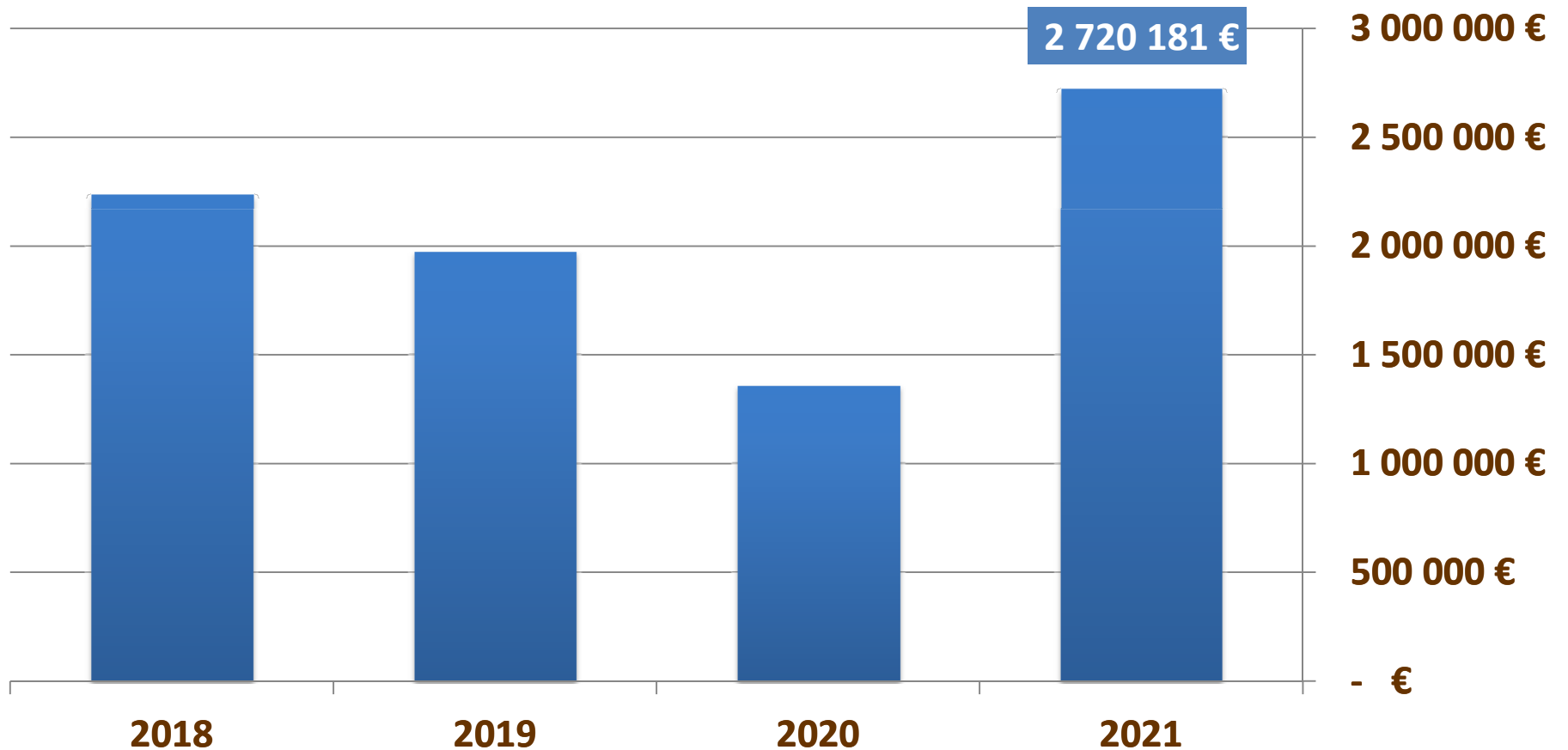
** Comprenant les compensations relatives aux logements sociaux et aux personnes de condition modeste.*

III. L'investissement

Les dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement

(hors remboursement des emprunts)



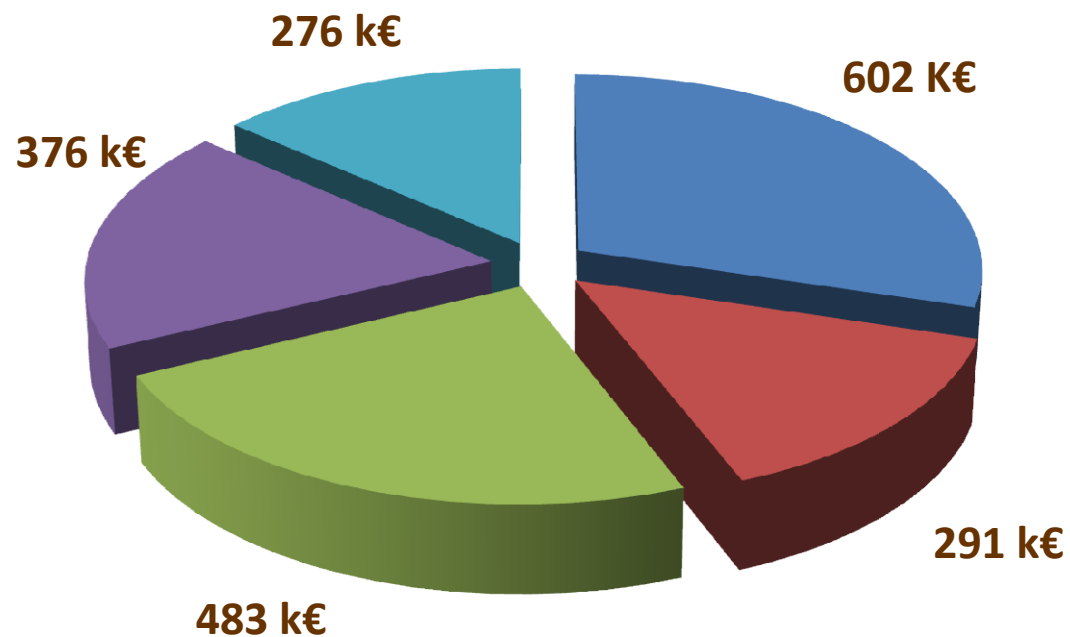
Principaux investissements 2021

Des dépenses d'équipement à hauteur de 2 720 k€

- Principales dépenses :
 - Acquisitions foncières, parcelles Lagneux et Sémaphore (828 k€).
 - Requalification de la cour de l'école René Cassin (418 k€).
 - Fonds de concours pour les travaux d'aménagement de la place de la République (363 k€).
 - Aménagement de la nouvelle crèche des Lithops (235 k€).
 - Travaux d'entretien, d'électricité, de ventilation et aménagements de la zone administrative de l'école élémentaire René Cassin (121 k€).
 - Remplacement du véhicule multifonctions des services techniques (99 k€).
 - Travaux d'entretien électrique et de sécurité (63 k€).
 - Travaux d'amélioration acoustique et de menuiserie à l'école de musique (45 k€).
 - Travaux de façade et d'entretien et régulation de l'école maternelle René Cassin (43 k€).
 - Matériel pour le création du service entretien et le passage en bionettoyage (43 k€).
 - Remplacement des installations d'éclairage de la salle du Laussy et de l'école élémentaire (41 k€).
 - Travaux d'équilibrage des réseaux d'eau de la plaine des sports (34 k€).
 - Travaux d'entretien dans les écoles maternelles (31 k€).
 - Maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire (15 k€).
 - Matériel informatique (13 k€).

Les recettes d'investissement

Financement des investissements 2021



- Dotation aux amortissements
- FCTVA
- Dotation, réserves et immobilisations financières
- Produits de cessions
- Subventions d'investissement

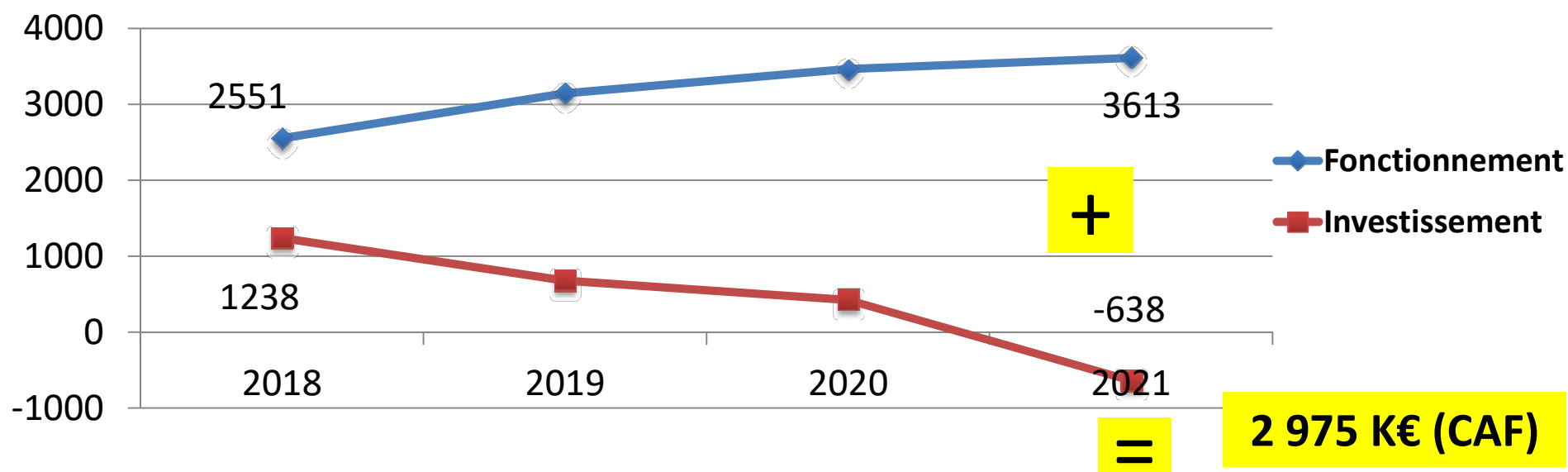
IV. L'autofinancement et l'endettement



Une épargne significative

Indicateur clé, la capacité d'autofinancement (CAF), calculée en additionnant les excédents cumulés en section de fonctionnement et d'investissement, se maintient à un niveau proche de 3 Mns €.

Evolution du résultat cumulé sur la période 2018-2021 (en milliers d'€)





Comparaison entre les principaux indicateurs de l'exercice 2021 et l'étude Stratorial

	en K€	CA 2021	Étude Stratorial
EPARGNE DE GESTION		1 319	866
EPARGNE BRUTE		1 272	807
EPARGNE NETTE		1 094	637
TAUX D'EPARGNE BRUTE		15 %	9,32 %



Un faible niveau d'endettement

Des indicateurs très favorables :

- un faible niveau d'endettement et aucun produit financier « risqué ».
- une dette par habitant peu élevée: 344 € par habitant au 31/12/2021.

Les emprunts en cours de la ville de Gières au 31/12/2021

Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital restant dû	Taux d'intérêts	Type de taux	Type Structure
Plaine des sports-IENA Préfi - 2011 – 2033 (renégociation tentée)	14/02/2005	1 500 000 €	672 414€	4,84 %	Taux fixe	(A)
Plaine des Sports-Euribor 3 mois	15/02/2005	1 000 000 €	503 878 €	0,35 %	Taux indexé	(A)
Plaine des sports-Tip Top Euribor + renégociation	22/03/2005	1 586 420 €	740 329 €	0 %	Taux indexé	(A)
Financement des investissements	21/12/2015	730 000 €	502 040 €	1,95 %	Taux fixe	(A)

(A) = catégorie la moins risquée (cotation de A à F)

CONCLUSION

- Le compte administratif 2021 fait apparaître des finances saines malgré les impacts de l'inflation sur les énergies et les matières premières essentielles.
- Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un faible endettement, la collectivité dispose d'une capacité d'investissement importante pour le mandat en cours.